

Outre la qualité, Alheembouw prête également une attention particulière au bien-être sur le chantier, tant pour nos employés que pour des collaborateurs de nos sous-traitants. Pour protéger ces personnes le plus possible, Alheembouw mène une politique avec des petites infractions, safetystops/lourdes infractions et sanctions.

**Les petites infractions**, telles que des EPI qu'on omet de porter, sont sanctionnées comme suit :

- Lors d'une **première** infraction, vous et votre employé recevrez un avertissement (carte jaune).
- Lors d'une **deuxième** infraction, vous recevrez une injonction qui sera liée à notre clause d'amende de 150 euros (carte jaune).
- Lors d'une **troisième** infraction, vous recevrez encore une fois une injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site (carte rouge).

Par ailleurs, nous travaillons avec une liste de **safetystops/lourdes infractions** qui ne sont pas tolérées sur nos chantiers :

|                                                      |                                                   |                                                          |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Bord de tranchée de fondation instable               | Contact avec des engins de chantier mobiles       | Échelle non intacte                                      |
| Risque de feu par travaux avec flamme/soudage        | Libre accès au boîtier électrique sur le chantier | Échelle positionnée dangereusement                       |
| Risque de chute par manque de sécurisation des bords | Mauvais usage d'appareils de chantier             | Échelle mal appliquée                                    |
| Chute dans un trou dans le sol                       | Défauts d'isolation à des appareils électriques   | Sécurité contre chutes (harnais) mal utilisée ou absente |
| Échafaudage positionné dangereusement                | Travaux de levage dangereux                       | Inhalation de vapeurs dangereuses                        |
| Filets de sécurité placés de manière incorrecte      | Travaux de levage par au-dessus de personnes      | Inhalation de poussière (de pierre)/de quartz            |
| Inhalation de gaz d'incinération                     | Manque d'installation de sécurité                 |                                                          |

**Des safetystops/lourdes infractions** sont sanctionnées comme suit :

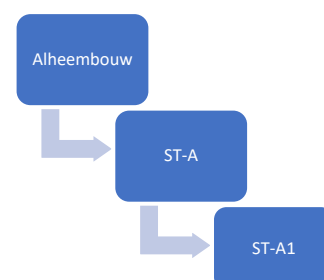
- Lors d'une **première** lourde infraction (safetystop) causant un de ces dangers, vous recevrez une injonction liée à notre clause d'amende de 150 euros (carte jaune).
- Lors d'une **deuxième** lourde infraction (safetystop), vous recevrez encore une fois une injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site (carte rouge).

Un employé qui a été écarté du site, ne peut **reprendre** le travail qu'à partir de la semaine suivant l'infraction et après une **entrevue de sécurité** concernant cette infraction. Lors de cette entrevue, les personnes suivantes doivent **obligatoirement** être présentes :

- Chef de projet/chef du chantier de l'entrepreneur
- La personne qui a commis la lourde infraction
- le directeur du projet, chef de projet ou du chantier d'Alheembouw
- Responsable HSE chez Alheembouw
- Responsable HSE désigné par le maître d'ouvrage

Si l'infraction a été commise par un sous-traitant de deuxième ligne (ST-A1), le sous-traitant de première ligne (ST-A) doit également être impliqué dans cette entrevue.

D'autre part, nous attendons une réaction claire de l'entrepreneur sur chaque notification (accident, incident ou safety stop) et ce, dans les 48 heures. Si ces réactions ne se produisent pas, l'accès au site sera refusé.



|                                                                                                       |                               |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>ALHEEMBOUW</b> | <b>Politique de sanctions</b> |  |
|                                                                                                       | <b>Verkor Gigafactory</b>     | Page 2/2                                                                            |

**Aperçu schématique :**

